

2010 • 2011

Guide de la rentrée scolaire





Sommaire

<i>Editorial</i>	3
<i>L'école</i>	4-5
<i>La ville au service de l'école</i>	6-7
<i>Les écoles et accueils de loisirs à Cergy</i>	8-9
<i>Le collège et le lycée</i>	10-11
<i>Infos pratiques</i>	12

Editorial



engagement de l'équipe municipale sur le front de la réussite éducative n'est pas nouveau. Cette rentrée s'inscrit dans la continuité d'actions lancées dès le début du mandat, dont les plus emblématiques sont la poursuite des PLEC (projets locaux éducatifs concertés) pour les écoliers et le développement de nouvelles classes orchestre pour les collégiens. Plus largement, cette année sera marquée par la recherche d'un approfondissement de nos partenariats avec les enseignants et l'éducation nationale, pour agir au plus près des intérêts des enfants.

Si l'éducation est le premier budget de la Ville, ce n'est donc pas un hasard. C'est le reflet de notre volonté affirmée d'aider à ce que chaque enfant, chaque adolescent de Cergy puisse choisir son avenir.

Face à un gouvernement qui considère qu'une solution simple et pas chère pour l'école consiste à augmenter le nombre d'élèves par classe, quitte à dégrader les conditions d'apprentissage de nos enfants, nous pensons que l'école de la République mérite mieux que cela.

Parce que l'école a une mission immense : assurer l'égalité des chances, en dépit des inégalités économiques et sociales. Au niveau modeste d'une commune, avec l'aide de tous, parents et enseignants, nous nous efforçons d'y contribuer.

Une très bonne rentrée à tous, petits et grands !

Cordialement,

Dominique Lefèbvre
Maire de Cergy
Président de la Communauté
d'agglomération de Cergy-Pontoise

Cécile Escobar
Adjoint au Maire
chargée du second degré,
de la jeunesse et de la citoyenneté

Abdoulaye Sangaré
Adjoint au Maire
chargé de l'Éducation

L'école

Les inscriptions scolaires

Les inscriptions se font toute l'année pour les nouveaux habitants.

Pour les enfants entrant en maternelle en septembre 2011, les inscriptions se feront d'avril à mi-juin 2011.

Documents à fournir :

- livret de famille,
- carnet de santé de l'enfant (les vaccinations doivent être à jour)
- justificatif de domicile de moins de trois mois.

Où s'inscrire ? (voir page 12)

Cas particuliers

La scolarisation des 2/3 ans

Les enfants de moins de trois ans peuvent être admis à l'école maternelle, principalement dans les écoles classées en REP. Il faut pour cela en faire la demande avant le 20 juin, au moyen du formulaire à retirer en mairie : « demande d'admission à l'école maternelle d'un enfant de moins de trois ans ». Ce document devra obligatoirement comporter l'avis d'opportunité du Directeur(trice) de l'école.

Les dérogations

Si vous souhaitez, pour des raisons dûment motivées, que votre enfant fréquente une autre école que celle de votre secteur, la demande est à présenter fin mai au moyen d'un formulaire, à retirer en mairie, intitulé « Demande de Dérogation de secteur ».

Ce formulaire devra comporter obligatoirement l'avis des deux Directeurs(trices) concernés(es). Toutes les demandes sont examinées par une commission qui est présidée par l'Adjoint au Maire chargé de l'Education, assisté de représentants de parents d'élèves, de Directeurs d'école et des Inspecteurs de l'Education Nationale.

Les Projets Locaux Educatifs Concertés 2010-2011 (PLEC)

Depuis 13 ans ce dispositif plébiscité tant par les enseignants que les parents, permet aux 6781 élèves des écoles maternelles et élémentaires de Cergy de découvrir des disciplines variées, d'assister à des spectacles, de visiter des musées, de s'initier aux arts du cirque ou à la réalisation d'un journal pendant le temps scolaire.

Depuis la rentrée 2009-2010, tout en veillant à conserver la richesse et la variété des projets construits par les écoles, l'accent est mis sur l'éducation musicale. 152 classes au total dont 88 classes sur 93 classes, 42 classes en cycle 2, 22 classes en cycle 1 ont mis en œuvre un PLEC musique pendant l'année scolaire 2009-2010.

Les PLEC 2010 c'est aussi une offre plus importante en matière de pratique sportive et la poursuite de la programmation jeune public, permettant à chaque enfant d'assister au moins à un spectacle par an. Dans le cadre du lancement de son agenda 21, la ville propose aux équipes enseignantes, des pistes de réflexion et des outils autour de l'Education à l'Environnement, notamment sur l'accompagnement à la mise en place d'un agenda 21 scolaire ou à la démarche éco-école.



A SAVOIR

*95 projets PLEC déposés par
les écoles de Cergy
dont 24 en éducation musicale
Un budget de 382 734 €*

La ville au service de l'école

La restauration scolaire

Chaque jour, dans les 24 restaurants scolaires de la ville, les enfants reçoivent un repas équilibré. Les menus variés et répondant aux normes diététiques sont validés lors de commissions de menus auxquelles participent des représentants de parents d'élèves élus. Ils sont consultables par les parents sur le site www.ville-cergy.fr rubrique *Vivre à Cergy - Education*

Le coût pour les familles varie de 0.68€ à 4.18€ (tarifs 2010) selon leurs revenus. La participation des familles au coût de la restauration est calculé en fonction du quotient familial (voir page 2).

L'inscription à la restauration scolaire est obligatoire. Elle s'effectue, en juin ou septembre, à l'école au moyen du Dossier unique d'inscription (voir page suivante) accompagné des justificatifs nécessaires (attestation des employeurs des deux parents). Ce dossier est à remettre au Coordinateur Enfance de l'école de secteur.

Compte tenu de la capacité d'accueil des restaurants scolaires, le nombre de place est limité. Par conséquent, la restauration scolaire est réservée en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent. Vous pouvez toutefois bénéficier d'une dérogation, si vous êtes à la recherche d'un emploi, en formation, étudiant ou si vous rencontrez des problèmes de santé ; adressez-vous au responsable de la restauration de votre école ou en mairie.

La Ville met en place, pour les enfants qui fréquentent chaque jour le restaurant scolaire, un « Aménagement du temps du Midi » favorisant la détente et la sociabilité des enfants avant et après le temps du repas (utilisation des salles informatiques, bibliothèques, espace jeux de société, cours...).

L'accueil pré et postscolaire

Avant et après l'école

Les enfants de maternelle, CP, CE1, CE2 peuvent être accueillis avant la classe par des animateurs et des ATSEM de 7h/8h20. Pour la tranche horaire de et 16h30/19h seuls sont accueillis les enfants d'âge maternel, les élémentaires étant accueillis dans le cadre des ateliers du soir décrits ci-dessous. Lorsque le site d'accueil ne se situe pas dans les locaux de l'Ecole, les enfants sont accompagnés par des animateurs pour effectuer le trajet. Pour les enfants scolarisés en CM1 et CM2, un accueil par dérogation est envisageable **le matin uniquement**.

Renseignez-vous auprès l'accueil de loisirs de votre secteur après être venu faire calculer votre quotient en mairie, au service des régies (voir page 12).

Les ateliers du soir

L'après 16h30 : les « Ateliers du Soir » sont mis en place dans toutes les écoles élémentaires et peuvent accueillir les enfants du CP au CM2 jusqu'à 18h30 avec deux horaires de départ possible, 17h 45 et 18h30.

Chaque soir, les enfants bénéficient d'aide aux leçons dans des conditions d'encadrement renforcé, assuré par des enseignants et des vacataires recrutés par la Ville, sur la base de 1 adulte pour 14 enfants. Les enfants peuvent participer à des animations autour de l'informatique, des bibliothèques, des jeux ludo-éducatifs, s'initier à la langue des signes et aux jeux d'échecs, participer à des ateliers : arts du cirque, éveil musical, percussions africaines...

Les « Ateliers du Soir » visent à renforcer l'égalité des chances entre les enfants, tout en leur assurant un lieu d'accueil, de travail et de détente convivial et adapté.

La participation des familles est basée sur un forfait mensuel calculé en fonction du quotient familial (voir page 12).

DOSSIER UNIQUE

Pour inscrire vos enfants à toutes les activités périscolaires – restauration scolaire, accueil périscolaire, Ateliers du soir ou accueils de loisirs – un seul dossier à remplir. Celui-ci a été remis à votre enfant fin avril pour un retour en mairie avant la fin du mois de Juin. Pour les nouveaux arrivants, ce dossier peut être retiré à l'accueil de l'Hôtel de Ville, dans les mairies de quartier et téléchargeable sur le site de la Ville (rubrique Vivre à Cergy - Education) et remis au Coordinateur Enfance du secteur, dès le jour de la rentrée.



A SAVOIR

Chaque midi : 3900 repas servis,
100 agents de restauration,
150 vacataires sur Aménagement du Temps
du Midi en maternelle et élémentaire, 104 ATSEM

Les accueils de loisirs les mercredis et les vacances

Accueils de loisirs

Sept accueils de loisirs accueillent les enfants dès leur scolarisation en maternelle et jusqu'à 16 ans. Ces accueils proposent des activités variées, organisent des excursions et sorties. Des mini-clubs sont spécialement conçus pour les petits, au Gros Caillou et au Bontemps.

Renseignements et inscriptions en accueil de loisirs après être venu faire calculer votre quotient en mairie, au service des régies (voir page 12).

VACANCES SCOLAIRES

Calendrier des vacances scolaire 2010-2011 de la zone C

Sous réserve de modification du calendrier établi par l'Education Nationale. Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin du jour indiqué.

Rentrée des enseignants : mercredi 1^{er} septembre 2010

Rentrée des élèves : jeudi 2 septembre 2010

Toussaint : du samedi 23 octobre 2010 au jeudi 4 novembre 2010

Noël : du samedi 18 décembre 2010 au lundi 3 janvier 2011

Hiver : du samedi 12 février 2011 au lundi 28 février 2011

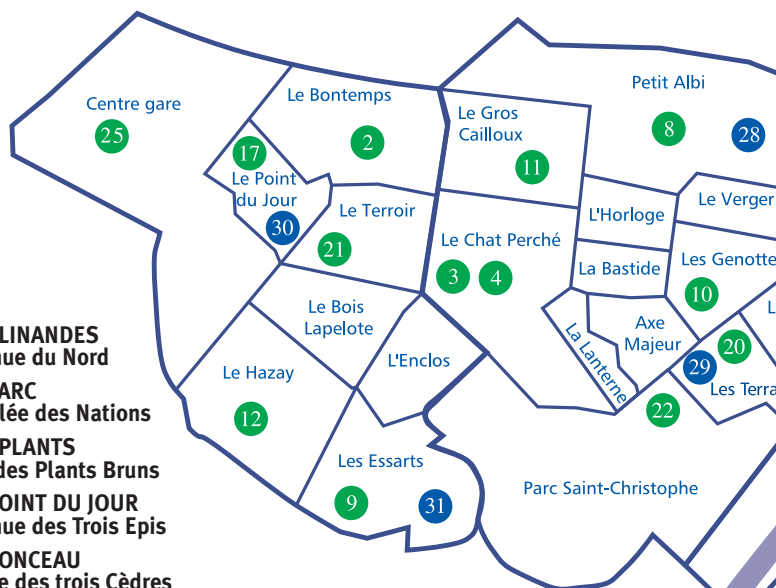
Printemps : du samedi 09 avril 2011 au mardi 26 avril 2011

Vacances d'été : samedi 2 juillet 2011.

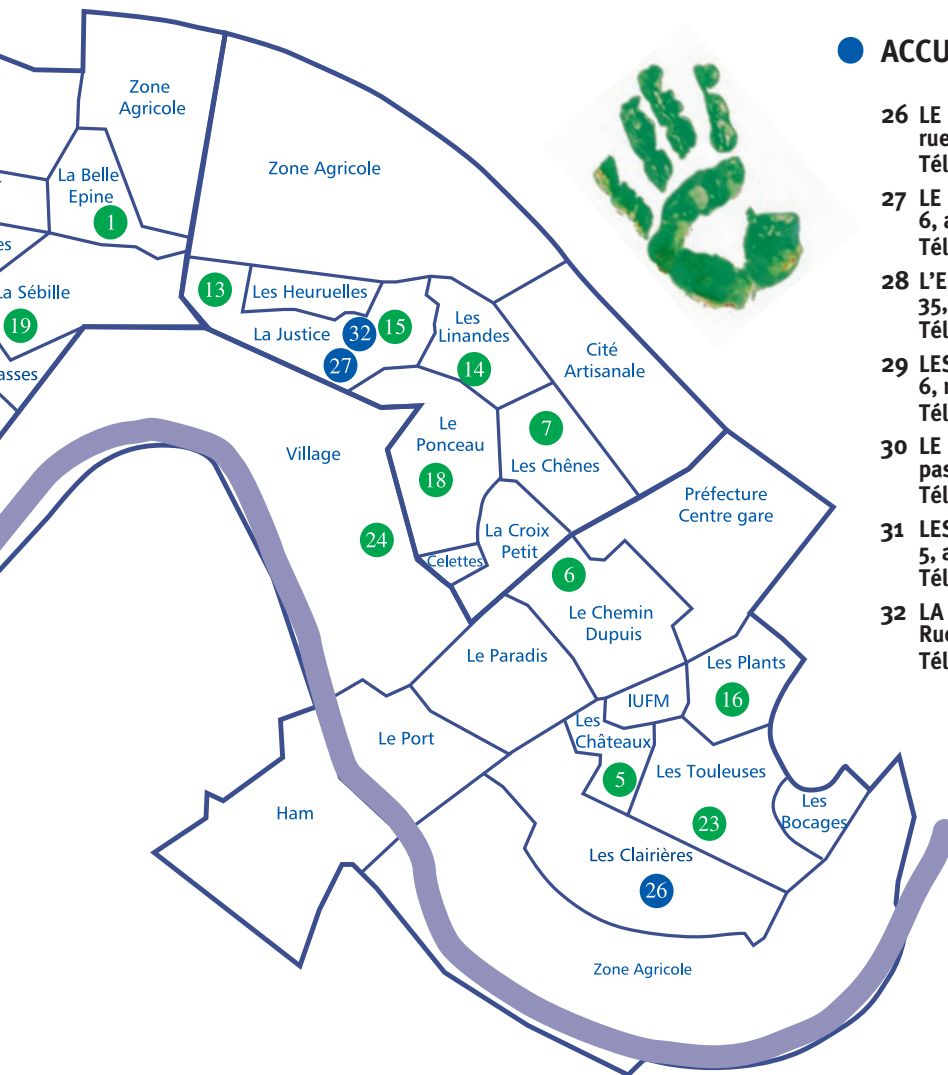
Les écoles et accue

GROUPES SCOLAIRES ●

- 1 **LA BELLE EPINE**
22, chemin des quatre Saisons
- 2 **LE BONTEMPS**
51/53, avenue du Bontemps
- 3 **LA CHANTERELLE**
2, rue de la Chanterelle
- 4 **LE CHAT PERCHE**
2, allée de la Fantaisie
- 5 **LES CHATEAUX**
rue des Châteaux Brûloir
- 6 **LE CHEMIN DUPUIS**
avenue des trois Fontaines
- 7 **LES CHÊNES**
les Chênes Verts
(fermeture pour travaux 2009-2011)
- 8 **L'ESCAPADE**
35/37, avenue des Genottes
- 9 **LES ESSARTS**
5, avenue des Essarts
- 10 **LES GENOTTES**
P. 3, allée des Marmousets
M. 12, place des Genottes
- 11 **LE GROS CAILLOUX**
27/29, avenue du Haut Pavé
- 12 **LE HAZAY**
69, avenue de l'Orangerie
- 13 **LA JUSTICE**
rue de la Justice Pourpre
- 14 **LES LINANDES**
avenue du Nord
- 15 **LE PARC**
2, allée des Nations
- 16 **LES PLANTS**
rue des Plants Bruns
- 17 **LE POINT DU JOUR**
avenue des Trois Epis
- 18 **LE PONCEAU**
place des trois Cèdres
- 19 **LA SEBILLE**
2, allée de la Sébille
- 20 **LES TERRASSES**
6, rue des Roulants
- 21 **LE TERROIR**
10, avenue du Terroir
- 22 **LES TILLEULS**
1, avenue du Jour
- 23 **LES TOULEUSES**
P. les Touleuses Mauves
M. les Touleuses Vertes
- 24 **LE VILLAGE**
passage Monsçavoir
- 25 **LE NAUTILUS**
10, place du Nautilus



zeils de loisirs à Cergy



● ACCUEILS DE LOISIRS

- 26 LE BOIS DE CERGY
rue du Brûloir
Tél. 01 30 30 49 43
- 27 LE PARC
6, allée des Nations
Tél. 01 30 38 09 91
- 28 L'ESCAPADE
35, avenue des Genottes
Tél. 01 30 30 09 74
- 29 LES TERRASSES
6, rue des Roulants
Tél. 01 30 32 08 25
- 30 LE POINT DU JOUR
passage de l'Eveil
Tél. 01 34 32 07 25
- 31 LES ESSARTS
5, avenue des Essarts
Tél. 01 34 32 06 06
- 32 LA JUSTICE
Rue de la Justice Pourpre
Tél. 01 30 38 09 91

Le collège et le lycée

Collèges

Les collèges sont construits et équipés par le Conseil Général et gérés par l'Inspection Académique.

Les inscriptions doivent se faire auprès de l'établissement de votre secteur ou à l'Inspection Académique.

Inspection Académique • Immeuble le Président - Chaussée Jules César • 95525 Cergy-Pontoise Cedex - Téléphone : 01 30 75 57 57

Diverses sections sont ouvertes dans les collèges :

- **Collège des Touleuses : 1, avenue Bois • 95000 Cergy - Téléphone : 01.30.30.12.23.**

Classes à Horaires Aménagés en Musique (CHAM) avec le C.R.R., section sportive aviron et section sportive kayak (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), ouverture de l'internat d'excellence en septembre 2010.

- **Collège du Moulin à Vent : 24 avenue du Terroir • 95800 Cergy-Téléphone : 01.34.32.21.21.**

Sections sportives (football, handball féminin), classe bilingue anglais/allemand 6^{ème}, classe orchestre en 5^{ème} et en 4^{ème}, section européenne espagnole en 4^{ème} et en 3^{ème}, classes à Projet Artistique et Culturel : une en 6^{ème} et une en 5^{ème}, atelier théâtre en lien avec l'Apostrophe, partenariat avec l'ESSEC dans le cadre d'une action nommée: «une grande école pourquoi pas moi» sur les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}.

- **Collège des Explorateurs : boulevard des Explorateurs • 95800 Cergy-Téléphone : 01.34.34.05.75.**

Une classe orchestre en 5^{ème}, en 4^{ème}, en 3^{ème} et une section européenne en espagnol.

- **Collèges de la Justice : allée des Nations • 95000 Cergy-Téléphone : 01.30.31.08.62.**

Une classe bilingue anglais/allemand 6^{ème}, section européenne anglais 4^{ème}/3^{ème}, 3^{ème} insertion, section européenne anglais/allemand, sections sportives (athlétisme) et sportifs de haut niveau (sports de glace, natation synchronisée, gymnastique), une classe orchestre en 5^{ème} et en 4^{ème}.

- **Collège Gérard Philipe : 5 allée des Vanneaux • 95800 Cergy-Téléphone : 01.30.38.06.66.**

section européenne anglais, LV2 chinois, classe musique percussions.

Protocoles de coopération entre la Ville et le collège

La Ville mis en place un protocole de coopération avec les 5 collèges situés sur son territoire et les principaux des établissements, l'inspecteur d'académie, la Communauté d'agglomération et les 3 fédérations de parents d'élèves dans le strict respect des compétences de chacun. Il s'agit d'un programme d'actions spécifiques à chaque collège défini en fonction des orientations de l'Education Nationale et de la politique jeunesse de la Ville. Ce protocole est en cours de renouvellement.

Il s'articule autour de trois domaines d'intervention :

- l'accompagnement à la scolarité ;
- un programme d'actions en lien avec les établissements en cohérence avec les axes prioritaires de la ville (solidarité internationale, développement durable, droit des femmes, citoyenneté, réussite éducative, pratiques artistiques et culturelles) ;
- un soutien aux projets des établissements sur des thématiques concernant particulièrement la vie des adolescents : vie affective et sexuelle, prévention des violences et des conduites addictives.

La Municipalité propose également un soutien personnalisé aux collégiens par l'intervention d'un éducateur du service de médiation éducative. Son objectif est de compléter l'action de l'Education Nationale dans la prévention de l'absentéisme, la déscolarisation et le désinvestissement scolaire, en concertation avec les familles.

Lycées

Les trois lycées de la ville accueillent environ 3 000 élèves. Ils sont construits et équipés par le Conseil Régional et gérés par l'Inspection Académique.

Les inscriptions se font au lycée de votre secteur ou à l'Inspection Académique (adresse en haut de page).

La ville développe un partenariat régulier avec les lycées autour d'actions municipales ouvertes aux lycéens et en apportant son soutien à des projets d'établissements.

Le Point Information Jeunesse (PIJ)

Le Point Information Jeunesse (PIJ), situé au sein de la Maison de quartier Axe Majeur-Horloge, propose aux jeunes tout au long de l'année de l'information, des animations, un accompagnement dans les domaines :

- de l'orientation scolaire
- des métiers
- la recherche de stages
- l'alternance...

«SOS Rentrée» (juillet à septembre 2010)...

C'est un dispositif partenarial qui permet aux jeunes sans affectation scolaire à la rentrée, de s'informer sur les démarches à effectuer pour essayer de retrouver un établissement scolaire.

«Ateliers Recherche de stage» (Novembre et Février)

«Mercredis de l'Alternance» (Février mars).

Bourses d'étude

Chaque année la Municipalité est appelée à délibérer sur l'attribution des bourses scolaires du second degré qui conditionnent également l'attribution des bourses départementales.

Qui peut en bénéficier ?

Les élèves et étudiants âgés de moins de 25 ans au moment de la demande, résidant à Cergy et fréquentant un établissement d'enseignement secondaire, technique, agricole ou supérieur habilité à recevoir les boursiers nationaux.

Quelles conditions ?

Les conditions pour en bénéficier sont fixées sur la base du revenu imposable 2009 et du nombre de parts fiscales du foyer.

Comment déposer un dossier ?

Les dossiers sont à retirer en mairie (de septembre à octobre). Quel que soit le nombre de bourses à demander, ne retirer qu'un dossier par famille.

Accompagnement à la scolarité

Ce dispositif est centré sur le public collégien afin de mieux répondre aux besoins croissants de cette tranche d'âge.

Il constitue le premier axe du protocole de coopération entre la Ville et les collèges, et est soutenu par l'État et la CAF.

Trois formules sont proposées :

- Les ateliers collectifs d'accompagnement à la scolarité : 2 soirs par semaine (lundi/jeudi ou mardi/vendredi), des ateliers ont lieu à proximité des collèges dans des locaux municipaux sous la responsabilité des Maisons de quartier.
- Le tutorat : une fois par semaine, un étudiant bénévole peut intervenir au domicile des familles qui le désirent pour un accompagnement individuel ou auprès d'un groupe de 3 collégiens maximum.
- Les ateliers du mercredi : ouverts aux jeunes participant à une ou deux des formules citées ci-dessus peuvent bénéficier d'activités culturelles, scientifiques ou ludiques. (Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la maison de quartier proche de votre collège).

Ces trois modules visent à :

- apporter une aide méthodologique aux jeunes sur un temps d'aide aux devoirs
- renforcer leur autonomie personnelle et élargir leur centres d'intérêts par un travail en collaboration avec leur famille et les enseignants
- permettre une ouverture culturelle des jeunes en lien avec les ressources locales



A SAVOIR

Environ 2 800, c'est le nombre de collégiens en 2009...

662, c'est le nombre de bourses accordées pour l'année 2009.



Infos pratiques



Inscriptions et calcul du quotient familial :

Pour la restauration scolaire, les accueils de loisirs, l'accueil périscolaire, les Ateliers du soir, l'inscription est obligatoire. La participation des familles au coût de la restauration et des autres prestations est soumise à quotient. Aussi pour bénéficier d'un tarif adapté à vos revenus et à votre situation vous devez faire calculer, chaque année, votre quotient familial. En l'absence de calcul, le tarif maximum vous sera appliqué. Le quotient est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Votre quotient 2010 est donc valable jusqu'au 31 décembre 2010. Vous devez faire calculer votre quotient 2011 entre le 7 janvier et le 26 janvier 2011.

Les moyens de paiement :

Le paiement de l'ensemble des prestations s'effectue :

- En espèce ou par carte bleue au service des Régies à l'Hôtel de Ville, à la mairie Grand'Place et à celle du Village.
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, adressé au service des Régies, 3, Place de l'Hôtel de Ville, B.P 48000, 95801 Cergy-Pontoise Cedex.
- Par prélèvement automatique vers le 6 de chaque mois.
- Sur le site internet de la Ville : www.ville-cergy.fr rubrique "La Mairie", "Démarques administratives", "Portail famille".

Où faire calculer votre quotient familial ? Où effectuer vos inscriptions ?

Hôtel de Ville • 3, place de l'Hôtel de Ville
Quartier Axe Majeur-Horloge - Tél : 01 34 33 44 00.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 17h30
Jeudi de 13h15 à 17h30
Samedi de 9h00 à 13h00.

Mairie Grand'Place • Square Colombia - Tél : 01 34 33 45 93.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 17h30
Jeudi de 13h15 à 17h30
Samedi de 9h00 à 13h00.

Mairie du Village • Place de la Libération - Tél : 01 34 33 45 65.
Mardi de 8h30 à 12h00
Mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30
Samedi 9h00 à 13h00.

Les documents à fournir :

- Pour le quotient 2010 : avis d'imposition 2008.
- Pour le quotient 2011 (à partir du 5 janvier 2011) : avis d'imposition 2009.
- Livret de famille.
- Dernier avis CAF.
- Dernier bulletin de salaire.
- Dernière carte de quotient.



Hôtel de Ville • 3 place de l'Hôtel de Ville
BP 48000 Cergy • 95801 Cergy-Pontoise Cedex • www.ville-cergy.fr
Ville de Cergy - 9 000 ex. • 07/2010 - Conception & réalisation : Image'In (01 30 32 71 65).



Papier recyclé